



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 18343

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport thématique 2007 de la Défenseure des enfants concernant les adolescents en souffrance. La Défenseure des enfants souhaite que soit créée une fédération des maisons des adolescents (MDA) pour donner une pleine dynamique au label, développer des formations, animer des rencontres inter-équipes et impulser des recherches actions. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan santé jeunes, présenté en conseil des ministres le 27 février 2008 par la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, une place particulière est faite aux maisons des adolescents compte tenu du rôle qui leur est reconnu dans la prise en charge adaptée des problèmes de santé rencontrés par les jeunes en grande difficulté ou en rupture. Diverses mesures les concernant y sont prévues : recenser et évaluer les maisons des adolescents déjà créées afin de mieux connaître leurs activités et d'en dresser une typologie ; susciter les partenariats et l'émergence de projets avec une priorité pour les quartiers urbains en difficulté ou les zones rurales isolées ; d'ici à 2010, chaque département devrait être doté d'au moins une maison des adolescents ; labelliser les structures garantes de la qualité des prestations offertes, répondant au cahier des charges et tenant compte de la mise en réseau des partenaires professionnels, institutionnels et associatifs du territoire concerné ; créer des équipes mobiles adossées aux maisons des adolescents pour aller au-devant des jeunes les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1769

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4729